

Étaient présents pour **FO EA** Nicolas GILOT et Jean Pierre NAULIN.

En préambule, la DGER est consciente de l'état de fatigue de l'ensemble des personnels dans ce contexte pandémique.

La DGER a traduit le plus rapidement possible les décisions prises sur les HSE, masques...

Dans ce contexte de crise il est impossible de réaliser des JPO en présentiel et sans RDV.

La méconnaissance de l'EA est une de ses faiblesses majeures. Le bus de communication a repris sa tournée.

La représentation de l'EA au niveau départemental est centrale, une circulaire désigne les personnes désignées par établissement pour représenter l'EA dans chaque département. Ce dispositif fonctionne plutôt bien. Un retour sera fait lors du prochain CTEA.

Dans le contexte covid, l'EA suit actuellement les discussions entamées à l'EN. Une consultation sera faite si certaines décisions sont prises à l'EN. Cela se fera probablement dans l'urgence.

Sur le 7^{ème} schéma, les 2 dates sont confirmées. Suite à une demande de **FO EA** un échange dans le cadre du CTEA pourra se tenir à l'issue du 1^{er} GT.

L'échelon régional a eu les lignes directrices concernant les priorités d'ouverture de formations liées à l'allègement du schéma d'emploi. Concernant l'enseignement privé à temps plein, des améliorations sont à faire sur le contrôle de la DGH et la bonne répartition des filières au niveau du territoire. La DGER a veillé à avoir un avis favorable du DRAAF pour toute ouverture dans l'enseignement privé.

La DGER souhaite mettre en œuvre des orientations à 5 ans sur les priorités et moyens.

Point d'information de la DGER sur LES MOYENS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

I - LE SCHEMA D'EMPLOIS

La trajectoire quadriennale 2019/2022 prévoyait une diminution du schéma d'emplois du programme 143 à hauteur de 300 postes dont 110 au titre de l'année 2022, répartis ainsi : 64 ETP pour l'enseignement public et 46 ETP pour l'enseignement privé.

La Loi de finances 2022 a allégé le schéma d'emplois : il a été réduit à - 16 ETP, répartis ainsi, suivant le même prorata : 9 ETP pour l'enseignement public et 7 ETP pour l'enseignement privé.

Ainsi, l'allègement du schéma d'emplois a généré une marge de + 55 ETP par rapport à la cible initialement fixée pour l'enseignement public (et + 39 ETP pour l'enseignement privé).

L'intégralité des 55 ETP sera utilisée pour l'ouverture des classes en plus des ouvertures liées à l'optimisation de la DGH nationale.

II - LES POSSIBILITES OFFERTES PAR L'ALLEGEMENT DU SCHEMA D'EMPLOIS

La rentrée scolaire 2022 ayant été préparée sur la base de la trajectoire initiale, il a été décidé de consacrer les moyens dégagés par l'allègement du schéma d'emplois à l'ouverture de classes ou de sections correspondant au cœur de cible de l'enseignement technique agricole, permettant de répondre aux besoins du tissu économique et susceptibles d'attirer un nombre significatif de jeunes, afin d'accompagner la redynamisation des effectifs amorcée à la rentrée scolaire 2021.

Dans ce cadre, il a été demandé aux autorités académiques de l'enseignement agricole (DRAAF/DAAF) de faire remonter à la DGER des propositions d'ouverture avec le principe d'une validation exceptionnellement effectuée au niveau national, tout en poursuivant le travail pluriannuel d'optimisation des cartes de formation par redéploiement à moyens constants dans le cadre de la DGH régionale.

39 projets d'ouverture allant au-delà de la DGH régionale cible initiale ont ainsi été présentés par les DRAAF/DAAF.

1. LES CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

Ces projets ont été examinés au regard des critères suivants :

Nature du projet au regard des priorités

Sont considérées comme prioritaires (« cœur de cible ») :

- les classes « préprofessionnelles » (4^{ème} et 3^{ème} de l'EA) ;
- les formations professionnelles (CAPa, Bac Pro) et technologiques (Bac STAV).

Ne sont en revanche pas considérés comme prioritaires :

- les BTSA en raison de la désaffection constatée des jeunes pour ces formations par la voie scolaire ;
- les formations générales (Bac général) et les formations préparant à des diplômes délivrés par le MENJS.

Efficiences au regard d'indicateurs de coût, d'attractivité et d'insertion

L'efficacité de chaque projet a été évaluée selon 3 critères quantitatifs :

- le coût, mesuré en heures de DGH pédagogique par élève, comparé à la cible nationale fixée à 74 heures maximum ;
- le potentiel de recrutement, mesuré par le taux de pression à l'entrée (nombre de demandes par place) ;
- le potentiel d'insertion scolaire et professionnelle de la filière au plan national.

Type de demande

Seules les ouvertures de classes, les dédoublements et dégroupements de classes à deux sections ont été retenues comme finançables dans le cadre de cette opération.

2. LES RESULTATS DE L'EXAMEN

Toutes les régions qui ont présenté au moins 1 projet ont été retenues pour qu'il n'y ait pas de déséquilibre territorial. Toutefois, quelques régions n'ont pas fait remonter de projets.

23 dossiers ont reçu un avis favorable en fonction de plusieurs critères tels que le taux de pression, taux d'insertion à 33 mois, équilibre territorial, consolidation d'un établissement... :

- 15 projets répondant à la fois aux priorités fixées et aux critères d'efficience :

- 2 classes de 4^{ème}
- 4 classes de 3^{ème}
- 4 CAP agricoles
- 2 secondes professionnelles
- 2 Baccalauréats professionnels
- 1 Baccalauréat technologique STAV

Tous les projets proposés par les DRAAF/DAAF qui répondent à la fois aux priorités fixées et aux critères d'efficience peuvent ainsi être retenus.

- 8 projets au-delà du cœur de cible des priorités mais répondant à une dynamique territoriale et de filière, spécifique et avérée :

- 5 formations relevant de l'EN (1 CAP « fleuriste », 1 seconde générale, 1 baccalauréat technologique « sciences et technologies de laboratoire », 2 baccalauréats généraux), mises en place en collaboration explicite avec le Rectorat, en réponse à une forte demande du territoire et en cohérence avec la carte de formation existante de l'EPLEFPA concerné.
- 3 BTSA dans des filières avec une forte attractivité (gestion forestière en métropole et productions horticoles outre-mer).

En parallèle de l'exercice d'ouverture de classe la DGER poursuit l'exercice d'optimisation des moyens (et non forcément de fermetures).

Notification DGH complémentaire rentrée 2022

DGER/SET/EDC

25/01/2022

Région	Etablissement	Libellé	Classe Section	Type demande
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins	Bac Pro Tech-conseil vente animal/Productions aquacoles	section	ouverture
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA La Roche sur Foron	Bac Pro C.G.entr sect canin félin	classe	ouverture
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mancy Lons le Saunier	Seconde générale technolo	classe	dégroupement
Bretagne	LPA Saint Aubin du Cormier	CAPA SAPVER/Palefrenier soigneur	classe	dégroupement
Centre-Val de Loire	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire	Bac Pro CGEA (Polyculture élevage)/Aménagements paysagers	classe	dégroupement
Corse	LPA Borgo	CAP Fleuriste	classe	ouverture
Corse	LPA Borgo	Bac Techno STAV (Transformation)	section	ouverture
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières	BTSA Gestion forestière	classe	ouverture
Grand Est	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse	4ème de l'EA	classe	ouverture
Hauts-de-France	LPA Valenciennes Raismes	4ème de l'EA	classe	ouverture
Hauts-de-France	LPA Ribécourt	4ème de l'EA	classe	ouverture
Hauts-de-France	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme	3ème de l'EA	classe	ouverture
Hauts-de-France	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord	3ème de l'EA	classe	ouverture
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye	3ème de l'EA	classe	ouverture
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye	Bac général	classe	ouverture
La Réunion	LPA Saint Joseph	BTSA Production horticole	classe	ouverture
Normandie	LEGTPA Sées	Bac général	classe	ouverture
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Meymac	BTSA Gestion forestière	classe	dédoublément
Occitanie	LEGTA Villefranche de Rouergue	Bac Techno STL Biochimie Biologie Biotec Sces physiques chim labo	section	ouverture
Occitanie	LPA Castelnau Le Lez	3ème de l'EA	classe	ouverture
Occitanie	LPA Mirande	CAPA Palefrenier soigneur	section	ouverture
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain	Seconde Pro Productions (Conduite cultures élevage)	classe	ouverture
Polynésie Française	LPA Oponohu	CAPA Jardinier paysagiste	classe	ouverture
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Gap	Seconde Pro Alimentation Bio ind Labo (Ctrl agri envir bio ind)	classe	ouverture
Wallis et Futuna	E.P.N.E.F.P.A de Wallis et Futuna	CAPA ARC	classe	ouverture

FO EA ne peut que se réjouir de l'ouverture de classe au sein de l'enseignement agricole. Toutefois **FO EA** regrette que l'information n'est pas été réalisée dans le cadre d'une diffusion à l'ensemble des personnels car l'ouverture de classe est avant tout un projet d'une équipe pédagogique en lien avec son territoire et ne doit pas seulement être sujette au bon vouloir d'un DRAAF et/ SRFD et/ou Directeur.

La DGER précise que tous les D1 et D2 devront à l'avenir participer aux débats et auront connaissance sur les critères liés aux ouvertures et fermetures en toute transparence. Une information claire sera donnée au niveau régional sur les évolutions privé / public pour que les CRÉA en soient informées et puissent en débattre. La DGER ajoute que la DGH est propre à l'enseignement agricole public et étanche à celle du privé.

FO EA regrette la quasi absence de l'enseignement agricole public dans le secteur "services", secteur dominé par l'EA privé. La DGER répond que dans les contraintes liées à l'optimisation de la DGH rien n'empêche un établissement public de demander une ouverture sur ce secteur dans le cas où au niveau territorial local l'EA public ne présente pas ce type de formation.

FO EA regrette que cette présentation faite par la DGER oublie l'apprentissage car au sein des EPL les formations sont de plus en plus liées.

La DGER précise avoir mis en place une remontée des effectifs "apprentis" pour commencer à accumuler des données. A ce stade, il semblerait qu'en BTS les effectifs augmentent en apprentissage alors qu'ils baissent en formation initiale.

QUESTIONS DIVERSES

Force Ouvrière Enseignement agricole

1. **Heures d'enseignement non reçues** : depuis la rentrée de septembre un certain nombre d'établissements a peine à recruter des enseignants dans plusieurs disciplines, les services de la DGER sont-ils en mesure de donner des évaluations chiffrées des heures dues aux apprenants non réalisées et des mesures de rattrapage mises en place.

Le suivi des heures se fait au niveau régional. 30000 heures ont été mobilisées. Sur l'absence des enseignants cela va être expertisé.

2. **Self Mobile** : le dossier personnel sur « mon self-mobile » contient de nombreuses informations sur la carrière de l'agent. Il s'avère que de nombreuses erreurs apparaissent, le message précise qu'il est possible de rectifier en passant par son gestionnaire de proximité, y a-t-il une procédure ? De plus si des erreurs ont influé sur des non évolutions de carrière y aura-t-il rétroactivité ?

La mise à jour des données "self mobile" nécessite une transmission des corrections et documents au gestionnaire de proximité qui transmettra.

3. **E-Pass Education** : pourquoi certains chefs d'établissement refusent de certifier qu'un personnel travaille bien dans sa structure lors d'une demande d'adhésion à une association ou organisme qui le demandent ?

La DGER va expertiser la question.

4. **7^{ème} schéma** : le travail sur le 7^{ème} schéma ne mériterait-il pas un GT format CTEA pour traiter des orientations du service public ? Il serait intéressant et indispensable de disposer assez rapidement d'une trame pour alimenter les réflexions de chacun en amont.

Deux dates sont prévues le 16 mars et 12 mars + 1 CTEA spécifique à l'enseignement agricole public.

LES AUTRES

1. Un agent ACEN à 100%, peut-il effectuer des échanges de service dans le centre CFA CFPPA ?
 - Quels sont les textes régissant les échanges de service scolaire et apprentissage
 - Le temps de travail n'étant pas identique, quel est le calcul ?
 - Pour les échanges de service, ne faut-il pas une convention entre le Ministère et l'EPL employeur des agents ACB.
 - Un RIALTO n'est-il pas une obligation pour les agents ACB ?

Des travaux sont engagés sur des fiches de mission et sur la mise en place d'un observatoire. Un GT sera réuni le 24/02/2022. Les échanges sont encadrés par les textes réglementaires.

2. La non représentation de la DGER dans les réunions de crise interministérielles MENJS et Ministère de la Santé est une réelle problématique pour faire valoir nos spécificités. Le Ministre pourrait-il se mobiliser au sein du gouvernement afin de faire évoluer cet état de fait ?

La DGER est en lien permanent avec l'EN et le ministère de la santé.

3. Les équipes au sein des EPLEFPA sont, en grande majorité, en difficultés après ces deux années de pandémie et de réformes de réformes. Pensez-vous possible une reconnaissance, même symbolique, pour tous les agents plus qu'impliqués depuis le mois de mars 2020 ?

La réponse sera apportée par le SRH

4. La vision de l'avenir de l'enseignement agricole doit-elle se construire lors d'un colloque payant dans un établissement privé permettant à un certain nombre de se gargariser ? Les éléments de travail sur le 7^{ème} schéma seront-ils une émanation de celui-ci ?

Ce colloque est à l'initiative d'un établissement privé à laquelle le ministère ne s'associe pas. Les agents qui y participent le font à titre personnel.

5. Concernant les publicités irrégulières du privé (MFR et Privé temps plein), quelle décision/sanction comptez-vous prendre pour qu'enfin les établissements concernés respectent la réglementation ?

Des rappels seront faits. La DGER va conduire une expertise sur ces agissements et l'arsenal juridique applicable.

FO EA a demandé à ce que des sanctions soient mises en œuvre.

6. Sur le dialogue social : des courriers adressés à l'attention de la DGER par notre organisation restent sans réponse ou les réponses sont très tardives. Quelle méthode de travail entendez-vous mettre en place pour un dialogue social efficace ?

LA DGER a la volonté de travailler avec les représentants des personnels mais certaines questions demandent une expertise. Ainsi le délai de réponse peut être allongé.

7. Concernant le paiement par l'administration des corrections de la session d'examens 2020 (rapports de stage, dossiers technologiques...payés en HS), de nombreux retours font état de dysfonctionnements (tableurs non envoyés, paiements non réalisés, erreurs de paiements...), un bilan peut-il être fait ? Comment résoudre ces problèmes ?

La DGER a eu des remontées sur des états non payés souvent liés à des pièces manquantes. Les agents concernés sont incités à se manifester.

FO EA fait part à la DGER des difficultés pour les agents à suivre leurs indemnités et remboursements faute de documents récapitulatifs et clairs à la fin de chaque session d'examen.

8. Quelle est la date de sortie de la prochaine NS sur la campagne d'adhésion aux prestations sociales pour ACB ?

La NS applicable pour 2022 est celle de N-1 <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-365>

9. Lors d'un précédent CTEA, vos services nous avaient transmis des tableaux concernant les effectifs des élèves dans l'enseignement agricole mais nous avons regretté des manques par rapport aux années passées (dont les tableaux 5 et 5 bis 6 et 6 bis) qui portaient sur les effectifs par sexe et la part des filles et sur le nombre moyen des élèves par classes, filières, cycles. Est-il possible d'avoir ces informations ?

Tout est possible mais la priorité est donnée au recensement des apprentis, les effectifs élèves viendront dans un 2^{ème} temps.

En conclusion du CTEA la DGER s'est engagée à transmettre les réponses écrites à toutes les questions diverses d'ici quelques jours pour que chacun dispose de la bonne interprétation de ses réponses orales données lors de la réunion.